



## PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 21 mai 2014

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 21 mai 2014 à 17 heures 30 à la Salle polyvalente de Saint Péry la Colombe, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Président sortant.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Monsieur Pascal GUDIN (Artenay), Mesdames Anita BENIER (Baccon), Brigitte LASNE-DARTTAILH (Baule), Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Messieurs David FAUCON (Beaugency), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Didier NODIMAR (Bucy le Roi), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Madame Annick BUISSON (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Messieurs Christophe PRÉVOST (Cravant et Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Michel FAUGUOUIN (Chaingy et Communauté de Communes du Val des Mauves), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Bernard TEXIER (Chevilly), Lucien HERVÉ (Coinces), Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Messieurs Joël CAILLARD (Gémigny), Bruno DENIZET (Gidy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves), Mesdames Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle Onzerain), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Messieurs Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Damien MOREAU (Lion en Beauce), Rémy DUPONT (Messas), Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Messieurs Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Christophe LLOPIS (Rouvray Sainte Croix), Madame Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce - arrivée après les élections), Messieurs Jean DUMOUTIER (Ruan), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean-Bernard VALLOT (Saint Péry la Colombe), Madame Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Messieurs Eric DAVID (Sougy), Gérard HUCHET (Tournois), Christophe SOUCHET (Trinay), Madame Claudine DUC (Villamblain), Monsieur Daniel THOUVENIN (Villorceau).

Ainsi que : Mesdames Isabelle BOUTET (Chevilly), Michèle DUMAS (Saint Péry la Colombe), Messieurs David CAMUS (Coulmiers), Serge VILLOTEAU (Cravant), Marc LEBLOND (Patay), Pierre MANCHON (Rouvray Sainte Croix), Benoit PERDEREAU (Gidy), Christophe DOUSSET (Saint Péry la Colombe), Jean DAUDIN (Chambre départementale d'agriculture – Conseil de Développement).

Étaient absents excusés : Mesdames Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Édith CHARDON (Tavers), Messieurs Gervais GREFFIN (Bucy le Roi), Yves FICHO (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Jean-Paul ANTOINE (Tavers), Didier VANNIER (Ruan), Éric DOLIGÉ (Conseil Général du Loiret), Michel LECOQ (Beauce Val Service), Mesdames Agnès QUATREHOMME et Pascale ROSSLER (Conseil Régional du Centre).

Monsieur le Maire de Saint Péry La Colombe accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur VALLOT et présente l'ordre du jour.

### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2014**

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 18 février 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président cède ensuite la présidence de la séance au doyen d'âge des délégués titulaires de l'assemblée, Monsieur Bernard TEXIER.

### **2 - Élection du Président**

Après installation du Comité Syndical, le doyen d'âge, Monsieur Bernard TEXIER, procède à l'appel des candidatures pour l'élection du Président du Syndicat. Madame Pauline MARTIN propose la candidature de Monsieur CUIILLERIER, rappelle qu'il est Président depuis 2001 et assure ce poste d'une façon extrêmement satisfaisante. Monsieur CUIILLERIER se porte donc candidat en reprenant plusieurs éléments essentiels qui motivent sa décision. Dans un premier temps, il souhaite continuer les actions engagées comme les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Contrats Régionaux de Pays, le Programme Leader, la Route du Blé en Beauce, l'ORAC, le SCoT. La deuxième raison, c'est l'esprit d'ouverture, de concertation, de solidarité qui anime chacun des acteurs du Pays, au service des habitants et de toutes les communes du territoire. Le troisième point fondamental, une raison plus personnelle, c'est l'amour du Val de Loire et de la Beauce qui ont respectivement une richesse intéressante et un paysage valorisant. C'est l'envie de mettre en valeur et d'accompagner les communes, les agriculteurs, les associations pour la réalisation de leurs projets.

Monsieur CUIILLERIER précise qu'il ne souhaite pas multiplier les fonctions. C'est la raison pour laquelle il ne s'est pas engagé au sein de la Communauté de Communes du Val des Mauves ou du SMIRTOM, mais il rappelle qu'il sera présent auprès de ses structures pour apporter son soutien. Il est très motivé pour ce nouveau mandat qui lui permet de s'engager au sein du Pays Loire Beauce et de travailler dans un esprit d'ouverture avec les acteurs du territoire, ainsi qu'avec l'équipe constituée de Sandra MARTIN, Gaëlle BAJEUX, Camille DUBRULLE et Michelle ÉON.

Monsieur TEXIER demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidate au poste de Président. Aucune autre candidature n'étant présentée, Monsieur TEXIER procède à l'élection du Président. Après le vote de l'assemblée, Monsieur CUIILLERIER recueille 38 voix. Monsieur CUIILLERIER est donc élu Président du Pays Loire Beauce à l'unanimité (**Délibération 14-12**).

Monsieur CUIILLERIER, Président, est immédiatement installé dans ses fonctions.

### **3 - Élection des 4 Vice-présidents (conformément aux statuts du Syndicat Mixte)**

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, Monsieur le Président précise que le Pays est constitué de 4 Vice-présidents soit un par canton : Artenay, Beaugency, Meung sur Loire et Patay.

Monsieur CUIILLERIER procède à l'appel des candidatures. Il propose à Madame Nicole PINSARD de continuer son rôle de Vice-présidente pour le canton de Patay, Madame PINSARD accepte de continuer et présente sa candidature. Monsieur le Président sollicite Monsieur GUDIN pour le canton d'Artenay qui présente sa candidature. Monsieur le Président propose à Madame MARTIN de continuer pour Meung sur Loire, elle accepte. Enfin, Monsieur CUIILLERIER rappelle que la ville de Beaugency a également un Contrat avec la Région Centre et souhaite donc que Monsieur FAUCON soit Vice-président. Monsieur FAUCON accepte et présente sa candidature. Monsieur le Président demande s'il existe d'autres candidatures aux postes de Vice-président. Aucune autre candidature n'est présentée.

Après vote de l'Assemblée, les 4 Vices présidents sont élus à l'unanimité des 38 votants soit **(Délibération 14-13)**:

- 1<sup>er</sup> Vice-président : Nicole PINSARD, Conseillère générale – Maire de Boulay les Barres,
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Pascal GUDIN, Conseiller général – Maire d'Artenay,
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : Pauline MARTIN, Maire de Meung sur Loire et Présidente de la Communauté de Communes du Val des Mauves,
- 4<sup>ème</sup> Vice Président : David FAUCON, Maire de Beaugency.

### **4 - Élection des 8 Membres du Bureau (conformément aux statuts du Syndicat Mixte) et désignation d'un Secrétaire**

Monsieur le Président rappelle que conformément aux statuts du Syndicat, le Bureau est composé de 13 membres dont le Président, les 4 Vice-présidents, le secrétaire et 7 Membres du Bureau. Il précise que le Bureau doit représenter de manière égalitaire les 4 cantons du Pays soit 3 Membres par canton y compris les Vice-présidents. Il informe l'assemblée que le Président, par son statut, ne représente aucun canton en particulier.

Monsieur CUIILLERIER procède à l'appel des candidatures pour l'élection des 8 membres du bureau du Syndicat.

Présentent leurs candidatures :

- pour le canton d'Artenay : Messieurs BRACQUEMOND et TEXIER,
- pour le canton de Patay : Messieurs HERVE et BEURIENNE,
- pour le canton de Meung sur Loire : Mesdames BENIER et MAHIEUX,
- pour le canton de Beaugency : Mesdames CHARDON, LASNE-DARTAILH et Monsieur FICHOU

En l'absence de Monsieur FICHOU et de Madame CHARDON, Monsieur le Président ne peut procéder au retrait d'une candidature et décide de procéder au vote à bulletin secret. 2 assesseurs sont désignés : le doyen d'âge, Monsieur TEXIER et le plus jeune de l'assemblée, Monsieur MOREAU.

Monsieur le Président appelle chacun des 38 votants. Les assesseurs procèdent au dépouillement :

- Monsieur FICHOU recueille 14 voix,
- Madame CHARDON recueille 24 voix,
- Madame LASNE-DARTAILH recueille 23 voix,
- 3 bulletins blancs.

Monsieur le Président précise que Mesdames CHARDON et LASNE-DARTAILH sont élues Membres du Bureau à la majorité absolue.

Monsieur le Président rappelle que le Bureau doit désigner un secrétaire parmi ses Membres. Madame MARTIN propose Madame LASNE-DARTAILH. Madame LASNE-DARTAILH est désignée secrétaire du Bureau du Pays à l'unanimité.

Les Membres du Bureau sont donc les suivants **(Délibération 14-14)** :

		Nom Prénom
<b>SYNDICAT DE PAYS</b>	<b>Président</b>	<b>Frédéric CUIILLERIER</b>
<b>Canton d'ARTENAY</b>	<b>Vice-président</b>	<b>Pascal GUDIN</b>
	Huêtre / CCBL	Thierry BRACQUEMOND
	Chevilly	Bernard TEXIER
<b>Canton de BEAUGENCY</b>	<b>Vice-président</b>	<b>David FAUCON</b>
	Tavers	Édith CHARDON
	Secrétaire / Baule	Brigitte LASNE-DARTAILH
<b>Canton de MEUNG-sur-LOIRE</b>	<b>Vice-présidente / CCVM</b>	<b>Pauline MARTIN</b>
	Bacon	Anita BENIER
	Le Bardon	Martine MAHIEUX
<b>Canton de PATAY</b>	<b>Vice-présidente</b>	<b>Nicole PINSARD</b>
	Coinces	Lucien HERVÉ
	Patay	Jean-Luc BEURIENNE

## **5 - Approbation du règlement intérieur du Syndicat**

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après chaque renouvellement des membres du Comité Syndical, l'assemblée délibérante doit approuver le Règlement Intérieur.

Il est donc proposé aux membres d'approuver le Règlement Intérieur du Syndicat du Pays Loire Beauce joint avec les convocations. Madame MANCHEC précise que l'article 9.1a fait mention de 40 communes au lieu de 38. Monsieur le Président prend note de cette remarque et le règlement intérieur sera modifié.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Règlement intérieur est adopté à l'unanimité. **(Délibération 14-15).**

## **6 - Fixation des indemnités de fonction du Président du Syndicat**

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant, après chaque renouvellement, doit fixer le montant des indemnités de ses membres. Concernant le Syndicat de Pays Loire Beauce, seul le Président perçoit une indemnité de fonction. Monsieur CUILLERIER précise que cette indemnité avait été fixée en adéquation avec celle de la présidence de la Communauté de Communes du Val des Mauves et du SMIRTOM de la région de Beaugency. Elle permet de couvrir les frais de déplacement sans impacter le budget de fonctionnement de la structure. Madame MARTIN ajoute que la motivation n'est pas financière.

Madame PINSARD, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente propose aux membres :

- De renouveler le montant de l'indemnité au Président à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014,
- D'en fixer le montant à 17 % de l'indice brut nominal 1015 au 1<sup>er</sup> juillet 2010,
- De la verser de fonction mensuelle,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Monsieur PREVOST s'interroge sur une indemnité des Vice-présidents. Monsieur le Président précise qu'aucune autre rémunération n'est prévue mais que cette question pourra être repoussée lors d'un prochain Comité syndical si besoin.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-16).**

## **7 - Versement d'une indemnité de conseil au Receveur**

Monsieur le Président précise qu'à chaque renouvellement de l'assemblée délibérante, une décision doit être prise, pour la durée du mandat, sur le principe de l'attribution d'une indemnité au receveur et sur le pourcentage octroyé.

Madame MARTIN précise que le Syndicat relève de la Trésorerie de Meung sur Loire. Elle informe les Membres du Syndicat qu'en tant que Commune et Communauté de Communes, elle n'est pas satisfaite des relations avec le Receveur. Monsieur CUILLERIER informe les Membres qu'il a accompagné Madame MARTIN lors de plusieurs rencontres avec la Trésorerie et la Préfecture pour trouver des solutions plus efficaces et efficientes mais que les relations sont toujours tendues. Il précise que les Communes de Saint Ay, de Meung sur Loire et la Communauté de Communes ont décidé de baisser l'indemnité de moitié pour cette année avec la possibilité de ne plus verser d'indemnités l'année suivante.

Monsieur FROUX s'interroge sur la notion de Conseil. Madame MARTIN précise qu'en effet, le receveur doit conseiller les collectivités sur leur budget, les comptes d'imputation, les amortissements, ...

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE propose de ne pas verser d'indemnités si les collectivités ne sont pas satisfaites.

Monsieur le Président propose de la réduire dans un premier temps de moitié avant de ne pas la verser, le receveur n'étant pas arrivé depuis longtemps et devant faire face à des réductions de personnels et de moyens.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- d'autoriser le versement de cette indemnité de conseil au receveur,
- de fixer le taux à 50 % pour cette année,
- d'étudier à nouveau le montant de l'indemnité lors du prochain budget,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-17).**

## **8 - Délégation de signature au Président**

Monsieur le Président rappelle que pour faciliter l'exécution d'un certain nombre de décision, il est proposé de renouveler la délégation de signature au Président.

Monsieur le Président propose aux Membres de lui confier les délégations suivantes:

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- D'intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €,
- De négocier et de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical de 100 000 €, après mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires,

- D'autoriser, au nom du Syndicat Mixte, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité (**Délibération 14-18**).

## **9 - Renouvellement des Membres des différents comités de pilotage**

Monsieur le Président précise que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner de nouveaux titulaires pour les différents comités de suivis du Syndicat, comme suit :

### **Comité de Programmation Leader :**

Monsieur le Président précise qu'il convient de renouveler les Membres Publics titulaires et suppléants pour le programme Leader. Après discussion avec l'Assemblée, il est proposé les Membres suivants (**délibération 14-19**) :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Anita BENIER ( <i>Baccon</i> )	Nicolas D'ABOVILLE ( <i>Baccon</i> )
Jean Luc BEURIENNE ( <i>Patay</i> )	Fabienne ROBERT ( <i>Patay</i> )
Édith CHARDON ( <i>Tavers</i> )	Jean BILLARD ( <i>Tavers</i> )
François COINTEPAS ( <i>Beaugency</i> )	Brigitte LASNE-DARTAILH ( <i>Baulé</i> )
Frédéric CUILLERIER ( <i>Saint-Ay</i> )	Pauline MARTIN ( <i>Meung-sur-Loire</i> )
Bruno DENIZET ( <i>Gidy</i> )	Benoit PERDEREAU ( <i>Gidy</i> )
Éric DOLIGÉ ( <i>Président du CG – Sénateur</i> )	Thierry CLAVEAU ( <i>Villamblain</i> )
Christophe DOUSSET ( <i>St-Péray-la-Colombe</i> )	Michel THOMAIN ( <i>Villeneuve-sur-Conie</i> )
Michel FAUGUOIN ( <i>Chaingy</i> )	Jean-Paul ROUSSARIE ( <i>Huisseau</i> )
Pascal GUDIN ( <i>Artenay</i> )	Martine MAHIEUX ( <i>Le Bardon</i> )
Lucien HERVÉ ( <i>Coinces</i> )	Daniel DELLA MONICA ( <i>Coinces</i> )
Pierre MANCHON ( <i>Rouvray-Ste-Croix</i> )	Jean Jacques MULÉ ( <i>Rouvray-Ste-Croix</i> )
Nicole PINSARD ( <i>Boulay-les-Barres</i> )	Thierry BRACQUEMOND ( <i>Huêtre – CCBL</i> )
Yves PINSARD ( <i>Bucy -Saint-Liphard</i> )	Dominique COUDY ( <i>Bucy-Saint-Liphard</i> )
Daniel THOUVENIN ( <i>Villorceau</i> )	Thierry GODIN ( <i>Villorceau</i> )

### **Comité de Pilotage Agenda 21 – PCET – 2 par Communauté de Communes :**

Monsieur le Président rappelle que le Pays a lancé un Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial. Il propose que chaque Communauté de Communes soit représenté par 2 Membres. Après discussion avec l'assemblée, les Membres suivants sont désignés (**délibération 14-20**).

Président	Membres
CC du Canton de Beaugency	Bénédicte BOUVARD ( <i>Beaugency</i> )
	Édith CHARDON ( <i>Tavers</i> )
CC du Val des Mauves	Elisabeth MANCHEC ( <i>Coulmiers</i> )
	Laurent SIMONNET ( <i>Meung-sur-Loire</i> )
CC Beauce Loirétaine	Claudine DUC ( <i>Villamblain</i> )
	Isabelle BOUTET ( <i>Chevilly</i> )

### **Comité de Pilotage Trame Verte et Bleue**

Monsieur le Président précise que cette étude arrive à terme en septembre 2014 et il propose de conserver les personnes en charge du suivi à savoir (**délibération 14-21**) :

- Monsieur Frédéric CUILLERIER
- Monsieur Pascal GUDIN
- Madame Nicole PINSARD

### **Comité de Pilotage Étude Économique**

Monsieur le Président rappelle que cette étude est terminée mais qu'il convient de renouveler le Comité de Pilotage car le programme d'actions n'a pas été validé. Après discussion avec l'assemblée, les Membres suivants sont désignés (**délibération 14-22**).

Pays	Pauline MARTIN
CCBL	Benoit PERDEREAU
	Pascal GUDIN
	Thierry BRACQUEMOND

CCCB	David FAUCON
	Yves FICHOU
	Jean Pierre FROUX
CCVM	Jean Paul ROUSSARIE
	Anne d'AUX
	Olivier ROUSSEAU

#### **SCoT (pour information) :**

Monsieur le Président rappelle qu'un Comité de Pilotage a également été créé pour l'élaboration du SCoT mais que chaque Communauté de Communes est invitée à désigner elle-même ses Membres.

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine informe les Membres que la délibération a été prise le 19 mai et que la délibération sera communiquée au Syndicat. La Communauté de Communes du Canton de Beaugency précise qu'ils ont également désigné lors Membres et que la délibération sera communiquée au Syndicat. La Communauté de Communes du Val des Mauves précise que Mesdames MARTIN, BENIER et Monsieur DURAND ont été désignés Membres de ce Comité.

### **10 - Désignation d'un représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et à la Maison de la Beauce,**

Monsieur le Président précise que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner un représentant pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS) et à la Maison de la Beauce.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de désigner Monsieur Frédéric CUILLERIER délégué du CNAS (**Délibération 14-23**), et Monsieur Pascal GUDIN délégué à la Maison de la Beauce (**Délibération 14-24**).

### **11 - Questions diverses**

Monsieur le Président profite du Comité Syndical pour informer les Membres de l'Assemblée des ateliers de concertation dans le cadre de l'Agenda 21 – PCET :

- Élus et Acteurs : 24 juin matin ou après-midi (*Meung*)
- Grand Public : 24 juin soir (*Meung*) et 26 juin soir (*Bricy*)

Monsieur le Président revient également sur les Grandes Fertilités qui ont eu lieu à Saint Pérary la Colombe les 17 et 18 mai. Monsieur VALLOT explique que le week-end s'est très bien déroulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.